

Notre collecte pour le financement des élections européennes du 26 mai 2019 vient de dépasser les 20 % de notre objectif (après 1 mois et demi de collecte).

Notre collecte pour le financement des élections européennes du 26 mai 2019 vient de dépasser les 20% de notre objectif (après 1 mois et demi de collecte).

== 17 décembre 2018, 20h00 ==

François Asselineau a lancé, le 1er novembre dernier, une grande collecte pour le financement des élections européennes qui se tiendront le 26 mai 2019, au cours desquelles l'UPR présentera une liste nationale de 79 candidates et candidats.

En ce 17 décembre 2018, cette collecte vient de dépasser les 20% de la somme globale budgétée, que nous avons évaluée à 1 200 000 €.

Notre collecte a atteint très précisément 240 697 € à 20h00, ce qui représente 20,06% des 1 200 000 € visés.

C'est un montant très encourageant après un mois et demi de collecte seulement. Comme il reste 5 mois et demi avant la consultation électorale du 26 mai 2019, nous avons bon espoir de parvenir à l'objectif que nous nous sommes fixé, à la condition que la mobilisation de tous ne faiblisse pas et s'amplifie.

Nous adressons nos plus vifs remerciements à tous les adhérents et sympathisants qui ont d'ores et déjà répondu à notre appel !

FA

17/12/2018

QUELQUES PRÉCISIONS

La somme de 1 200 000 €, calculée au plus juste, correspond à :

- la fabrication de 46 millions de professions de foi en format A4 et quadrichromie, adressées par les

- la fabrication de 46 millions de bulletins de vote en format A4 (pour contenir 79 noms), adressés par les préfectures à chacun des 46 millions d'électeurs,

- la fabrication de 46 millions de bulletins de vote en format A4 (pour contenir 79 noms), adressés par les préfectures à chacun des bureaux de vote pour être présents le jour du scrutin,

- la fabrication de 140 000 affiches électorales minimum pour être collées sur les panneaux officiels des 70 000 bureaux de vote (avec un seul "rafraichissement" de l'affiche prévu par panneau),

- la confection de plusieurs dizaines de milliers d'affiches complémentaires et de plusieurs millions de tracts afin de permettre à nos milliers de militants d'accompagner la campagne électorale par un travail de terrain intense,

- l'organisation et la logistique de plusieurs centaines de réunions électorales à travers toute la France afin de permettre au plus grand nombre possible des candidats de la liste UPR de rencontrer les électeurs entre le début janvier 2019 et le vendredi 24 mai 2019 au soir.

- la location d'une dizaine de très grandes salles (par exemple dans des palais des Congrès) à travers toute la France - ainsi que l'organisation et la logistique - afin de permettre à François Asselineau, en compagnie de quelques autres candidats de la liste, de tenir des meetings géants, comme lors de l'élection présidentielle de 2017.

Vous voulez vous aussi aider l'UPR à présenter sa liste aux européennes dans les meilleures conditions ?

LES ADHÉSIONS / COTISATIONS ANNUELLES / DONS PEUVENT ÊTRE RÉGLÉS DE 3 FAÇONS :

• 1°) soit par carte bancaire via notre site Internet

=> Pour ADHÉRER en ligne (ou mettre à jour votre cotisation), c'est ici
: <https://www.upr.fr/aider/adherer/adhesion-en-ligne>

=> Pour faire un DON en ligne, c'est ici : <https://www.upr.fr/aider/faire-un-don>

NOTA ! Avec ce moyen de paiement, vous pourrez déduire les 2/3 de votre versement de votre impôt sur le revenu l'année prochaine (si vous en payez un).

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~

• 2°) soit par chèque, établi à l'ordre de « AFUPR », signé, daté et expédié à l'adresse suivante :

Union populaire républicaine (UPR)

26-28 rue Basfroi

75011 PARIS

Avec ce moyen de paiement, vous pourrez également déduire les 2/3 de votre versement de votre impôt sur le revenu l'année prochaine (si vous en payez un).

• 3°) soit par mandat cash (espèces), à l'adresse de l'UPR ci-dessus indiquée

MAIS ATTENTION ! La législation fiscale précise que si vous payez par mandat espèces, la réduction d'impôt sur le revenu n'est pas applicable.